

Journal de la Haute-Saône
12 et 26 novembre 1840
(Archives départementales de la Haute Saône)

La situation dans la Haute-Saône n'est en fait pas très critique... contrairement aux départements de la Saône et Loire (Macon, Chalon-sur-Saône...) ou du Rhône (Lyon..)



— Plusieurs journaux de la capitale ont parlé de divers sinistres occasionnés dans notre département par les inondations ; ils ont annoncé notamment la destruction des beaux moulins de Gray. Mais ces bruits n'avaient point de fondement, et nous sommes heureux de pouvoir les démentir. Si, comme cela est à craindre, la crue de la Saône supérieure a causé du dommage dans quelques-unes des communes que traverse son cours, du moins aucun événement grave ne nous a été signalé jusqu'à ce jour.

INONDATIONS.

M. le préfet de la Haute-Saône a fait parvenir aux maires du département la circulaire suivante, datée du 12 novembre.

« Messieurs,

« Les grands désastres qui affligent en ce moment quatorze départements de la France ont déjà excité les sympathies de la Haute-Saône, et c'est pour satisfaire aux vœux de cette population généreuse que je viens vous inviter à ouvrir immédiatement dans vos communes respectives une souscription en faveur des victimes des dernières inondations. L'autorité ecclésiastique s'empressera, j'en ai la conviction, de vous secourir dans l'accomplissement de cet acte de bienfaisance. Afin de régulariser l'emploi des fonds recueillis par ses soins comme par les vôtres, vous devrez les remettre entre les mains de MM. les percepteurs des contributions, qui vont être chargés de les verser à la Recette générale, où ils seront centralisés.

« En adressant nos offrandes à M. le ministre de l'intérieur, je me réserve d'appeler sa sollicitude sur les habitans de la Haute-Saône qui ont malheureusement été atteints par le fléau ; afin qu'ils participent dans la proportion de leurs pertes à la distribution de tous les secours donnés par le gouvernement et par la charité publique. »

— Une souscription est ouverte à la mairie de Vesoul en faveur des victimes des inondations. L'avis en a été publié dimanche, par les soins de M. le maire de la ville, et déjà bon nombre d'offrandes ont été déposées par nos concitoyens. L'empressement se fera remarquer, on n'en doute pas.

bienfaisance se levoit quelquefois, pas, dans toutes nos communes. Il s'agit en effet, nous le répétons, d'un immense malheur public à réparer. Nous lisons à ce sujet dans le *Journal de Saône-et-Loire* du 18 novembre :

* A mesure qu'en se retirant les eaux de la Saône laissent à découvert les ruines qu'elles ont entassées dans les communes riveraines, on reconnaît que les désastres dépassent ce qu'on avait imaginé. Les malheureux qui en ont été les victimes croyaient trouver dans les décombres quelques meubles, quelques matériaux qu'ils pourraient utiliser. Hélas ! tout, ou à peu-près, a été détruit ou entraîné. Sur l'emplacement de chaque maison renversée, vous ne voyez qu'un monceau de bois fracassés, de meubles broyés de pierres de taille et de tuiles brisées, le tout entoui dans la vase, le moellon et le pisé.

* C'est un spectacle déchirant que celui des victimes, chefs de famille, femmes et enfans, rôdant, abattus et désespérés, autour de ces décombres où le fruit d'une longue carrière de travail, l'espoir de leur famille, se trouve maintenant abîmé. C'est, pour la plupart, toute une vie de fatigues à recommencer, à un âge où ils devaient aspirer à quelque repos. Encore s'il leur était possible de déblayer leur terrain pour y établir, grâce aux dons de la charité publique, quelques constructions provisoires où ils auraient un abri !... Mais les pluies incessantes, la difficulté d'attaquer les décombres où des débris de bois profondément engagés offrent, à chaque instant, les plus grands obstacles aux travailleurs, et, par-dessus tout, le manque de moyens pécuniaires, tout semble invinciblement s'opposer à ce que les emplacements soient débarrassés. Il faudra donc que ces infortunés aient sous les yeux, jusqu'au printemps prochain, le hideux théâtre de leur ruine, et qu'ils renoncent à tout espoir de mettre à profit, dans de nouvelles constructions, la moindre pièce de bois, quand les intempéries de l'hiver auront entièrement détérioré ce qui pourrait encore être sauvé !

* Ce tableau paraîtra sans doute exagéré à ceux qui n'ont pas vu les lieux. Il est pourtant au-dessous de la vérité pour les 30 ou 40 communes du département où l'inondation a porté ses ravages.

* Le moment est donc venu de porter des secours efficaces à ces infortunés. Le gouvernement,

à la première nouvelle du fléau qui s'appesantissait sur les rives de la Saône et du Rhône, et avant qu'il ait pu en connaître toute l'étendue, s'est hâté de demander aux chambres, pour cet objet, une somme de cinq millions. Mais ne nous dissimulons pas que, pour six ou sept départemens dont l'un, celui du Rhône, absorbera peut-être les trois quarts du secours, la somme de cinq millions ne sera qu'un impuissant palliatif.... *